



Envoyé en préfecture le 24/01/2024

Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le

ID : 033-213300700-20240123-20242-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen
PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Sophie
OLIAS—ZEITSCHER, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Audrey JOLLY pouvoir Colette DUPIN, Gilles NAVELLIER pouvoir
Didier PHOENIX

Secrétaire de séance : Catherine SANCHEZ

DELIB_2024/2_Finances

**Demande d'attribution de subvention DETR pour la construction d'un multiple rural, épicerie fine, bar, restaurant
dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg**

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que la commune de Brach s'est engagée avec la Communauté de Communes Médullienne dans une
Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). Et a adhéré, en qualité de commune membre de la Communauté de
Communes Médullienne, à un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) dont la signature a eu lieu le
21 juillet 2021, avec pour objectif l'accompagnement de l'Etat par la relance de réalisation de projets concrets
contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du Médoc.

RAPPELLE que la commune a pour ambition de participer à la revitalisation de son centre-bourg en créant un **MULTIPLE
RURAL** comprenant, épicerie fine, bar, restaurant. Pour se faire elle a déjà investi, sans subvention, 119 173,97 € en achat
de bâtiment, licence IV, frais de notaire, frais de géomètre et frais de démolition.

EXPOSE que le gros œuvre de l'immeuble qui comprendra des logements à l'étage et le multiple rural en rez-de-
chaussée sera réalisé par Domofrance. La Mairie garde à sa charge financière l'aménagement intérieur du rez-de-
chaussée de la cellule commerciale qui sera d'environ 215,70 m2.

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66

Envoyé en préfecture le 24/01/2024

Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le

ID : 033-213300700-20240123-20242-DE

S²LOW⁴

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

Acquisition, démolition, Notaire, Géomètre, Licence IV :

119 173,97 € HT

Coût total des travaux :

Etudes :

327 500,00 €

297 500,00 € HT

30 000,00 € HT

Coût total de l'opération :

446 673,97 € HT

Subvention demandée dans le cadre de la DETR pour les travaux (environ 21 %)

62 500,00 €

Subvention demandée à la Région pour les études et les travaux (environ 30,53 %)

100 000,00 €

Subvention demandée au titre du FEDER pour les études et les travaux (environ 30,38 %)

99 500,00 €

Autofinancement études et travaux (20 %)

Autofinancement acquisition, démolition, Notaire, Géomètre, Licence IV :

184 673,97 €

65 500,00 €

119 173,97 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

DE SOLLICITER l'aide au titre de la DETR 2024

D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives pour la demande de cette subvention

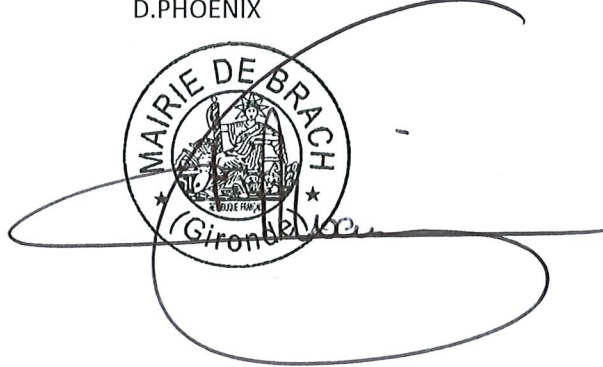
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

C.SANCHEZ

Le Maire,

D.PHOENIX



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC

Tél. : 05.56.58.23.66